

ANNEXE 4 – PROCEDURE D’AUTO-PLOMBAGE DES MOTEURS

- Le système de plombage de la marche AV et AR de la commande moteur devra être prévu et installé avant le début de la saison, permettant **la garantie d’un plombage fixe**, une sécurité de fonctionnement, une facilité d’accès et de contrôle (voir ci-dessous photos d’exemple sur Pogo40).
- Une photo numérique de cette zone de plombage est fournie au dossier au même titre que les divers documents de sécurité (tel que l’exemple de la Photo 2).
- Lors de la visite de sécurité, il sera procédé au contrôle de la bonne efficacité de la solution proposée en simulant les manœuvres d’embrayage AV et AR. Il sera procédé à la simulation du plombage et le skipper devra s’assurer de la bonne maîtrise de l’utilisation de ce système avec le contrôleur.
- Le système de plombage numéroté à fixer au départ sera fourni pendant la visite de sécurité ou le briefing sécurité.
- La procédure de mise en place et de contrôle sera ensuite définie par l’organisateur de course.

Photo 1

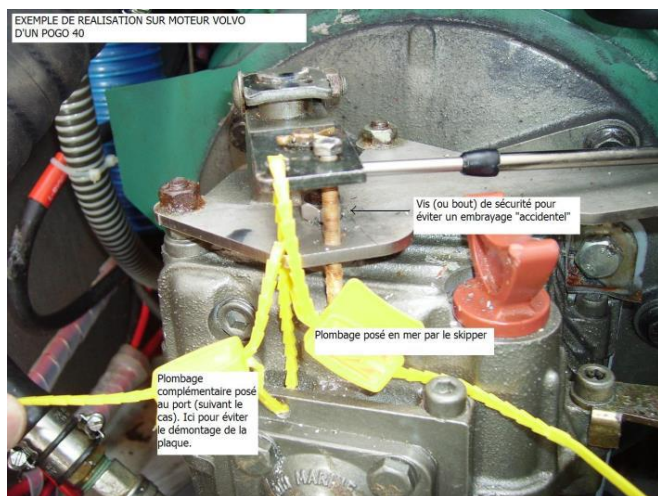
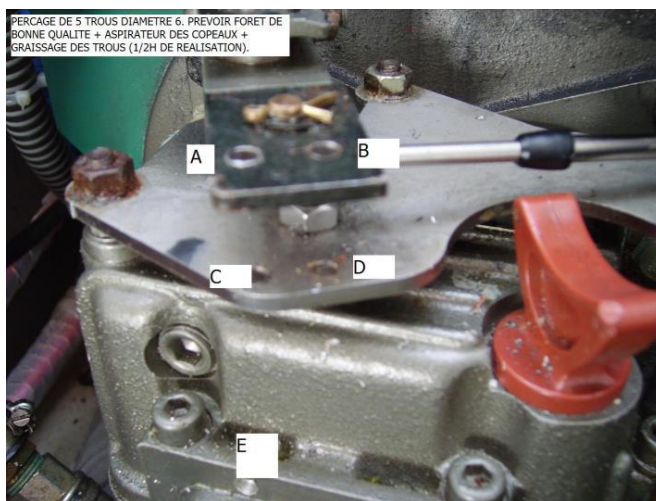


Photo 2



Autres exemples :

